

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
50e séance
tenue le
jeudi 23 décembre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 50e SÉANCE

Présidente : Mme WENSLEY (Australie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1998-1999 (suite)

MONTANT DÉFINITIF DES CRÉDITS OUVERTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL
2000-2001 (suite)

INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DU PROJET DE RÉSOLUTION A/C.2/54/L.73
CONCERNANT LE POINT 99 F) DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

PRÉVISIONS RÉVISÉES COMME SUITE AUX RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À SA SESSION DE FOND DE 1999 (suite)

PRÉVISIONS RÉVISÉES AU TITRE DES CHAPITRES 3 (AFFAIRES POLITIQUES)
ET 5 (OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX) (suite)

UTILISATION DU MONTANT INSCRIT AU CHAPITRE 3, AFFAIRES POLITIQUES, AU TITRE
DES MISSIONS POLITIQUES SPÉCIALES

FONDS DE RÉSERVE : ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME
ET DES PRÉVISIONS RÉVISÉES

QUESTIONS RELATIVES AU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
2000-2001

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION

POINT 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.50
25 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SOMMAIRE (suite)

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

DÉCISIONS PRISES SUR CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA CINQUIÈME COMMISSION POUR 2000-2001

QUESTIONS DIVERSES

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA CINQUIÈME COMMISSION POUR LA PARTIE PRINCIPALE DE LA
CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La séance est ouverte à 17 h 45.

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(suite)

MONTANT DÉFINITIF DES CRÉDITS OUVERTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999
(A/C.5/54/L.39)

Projet de résolution A/C.5/54/L.39

1. Le projet de résolution A/C.5/54/L.39 est adopté.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
2000-2001 (suite)

INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DU PROJET DE RÉSOLUTION A/C.2/54/L.73
CONCERNANT LE POINT 99 F) DE L'ORDRE DU JOUR (suite) (A/C.5/54/43 et
A/C.5/54/44)

2. La PRÉSIDENTE propose que, sur la base du rapport du Secrétaire général et des observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée que :

"Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/C.2/54/L.73, il faudrait prévoir des ressources d'un montant de 646 400 dollars en sus des crédits inscrits au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, à savoir 616 400 dollars au chapitre 11 A (Commerce et développement) et 30 000 dollars au chapitre 26 (Information). Ces dépenses seraient imputées sur le fonds de réserve et seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001.

La Commission rappelle la résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires.

En outre, la réunion du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à New York et non à son siège constituerait une dérogation au paragraphe 4 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée."

3. Il en est ainsi décidé.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES RÉVISÉES COMME SUITE AUX RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS
ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À SA SESSION DE FOND DE 1999
(suite) (A/54/7/Add.2 et A/54/443 et Add.1)

4. La PRÉSIDENTE propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale le projet de décision suivant :

/...

"L'Assemblée générale,

Prend note des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session d'organisation et à sa session de fond de 1999."

5. Il en est ainsi décidé.

6. Mme BUERGO RODRÍGUEZ (Cuba) dit que sa délégation n'a pas d'objection à faire au projet de décision, mais compte que les renseignements qu'elle a demandés seront communiqués à la reprise de la session pour permettre à la Commission de prendre les décisions qui conviennent sur les questions en suspens.

PRÉVISIONS RÉVISÉES AU TITRE DES CHAPITRES 3 (AFFAIRES POLITIQUES) ET 5 (OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX) (suite) (A/54/7/Add.11; A/C.5/54/40)

7. La PRÉSIDENTE propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale,

Prend note du rapport du Secrétaire général présenté sous la cote A/C.5/54/40 sur les prévisions révisées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix) et des observations et recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/7/Add.11);

Approuve l'imputation d'un montant total de 3 755 800 dollars sur les crédits qu'il est proposé d'ouvrir au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 conformément à la résolution 53/206 de l'Assemblée générale et le transfert du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) au chapitre 3 (Affaires politiques) des ressources prévues pour le Bureau du Coordonnateur spécial dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001."

8. M. MERCHANT (Norvège) propose que, comme convenu dans les consultations informelles, le titre "Bureau du Coordonnateur spécial" soit remplacé par le titre "Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'autorité palestinienne".

9. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, est adopté.

UTILISATION DU MONTANT INSCRIT AU CHAPITRE 3, AFFAIRES POLITIQUES, AU TITRE DES MISSIONS POLITIQUES SPÉCIALES (A/C.5/54/45)

10. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que, dans le contexte de l'esquisse budgétaire pour 2000-2001, l'Assemblée générale a autorisé l'ouverture d'un crédit de 86,2 millions de dollars pour les missions spéciales. Le montant effectivement dépensé à ce titre dépendra des missions spéciales approuvées par le Conseil de sécurité. La note du Secrétaire général (A/C.5/54/45) indique que ce montant, après réévaluation, a été porté à quelque 90,4 millions de dollars. Elle indique

/...

aussi qu'à la session en cours, le montant devant être imputé sur le crédit réévalué totalisait quelque 55,4 millions de dollars, ce qui laisse un solde non utilisé de 35 024 100 dollars. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prenne note de la note du Secrétaire général (A/C.5/54/45).

11. La PRÉSIDENTE propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note de la note du Secrétaire général sur l'utilisation du montant inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) au titre des missions politiques spéciales.

12. Il en est ainsi décidé.

FONDS DE RÉSERVE : ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME ET DES PRÉVISIONS RÉVISÉES (A/C.5/54/46)

13. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que dans son rapport (A/C.5/54/46), le Secrétaire général indique qu'un montant d'environ 2,7 millions de dollars a été imputé sur le fonds de réserve et que le solde inutilisé est de 15,7 millions de dollars. Toutefois, ce chiffre a maintenant été révisé et le montant total des fonds disponibles est de 16 362 700 dollars. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prenne note du solde de 16 362 700 dollars qui reste disponible au fonds de réserve pour le projet de budget-programme pour 2000-2001.

14. La PRÉSIDENTE propose que la Commission recommande à l'Assemblée de prendre note du rapport du Secrétaire général sur le fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées (A/C.5/54/46) et du fait qu'un solde inutilisé de 16 362 700 dollars restera disponible au fonds de réserve.

15. Il en est ainsi décidé.

QUESTIONS RELATIVES AU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (A/C.5/54/L.35)

Projet de résolution A/C.5/54/L.35

16. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.35 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 présenté par le Président.

17. Au prix d'un effort considérable, la Commission est parvenue à un consensus presque total sur le budget-programme. Toutes les délégations ont fait preuve d'une très grande souplesse et d'une parfaite compréhension des questions en jeu. Certes, aucune délégation n'est parfaitement satisfaite du détail des programmes ou du niveau global des dépenses, mais au moins l'insatisfaction a été équitablement répartie. On a pu financer de nouvelles initiatives en faisant preuve de retenue et parfois en réduisant les dépenses d'appui, notamment en ce qui concerne les voyages, le recours à des consultants, le recrutement de personnel temporaire autre que pour les réunions et les frais généraux. L'accord qui en résulte est un budget équilibré qui permettra de mettre en œuvre intégralement les activités prescrites et de promouvoir les buts essentiels de l'Organisation. L'orateur espère que le projet de résolution pourra être adopté sans mise aux voix.

/...

18. Il convient d'ajouter, entre les paragraphes 103 et 104, un nouveau paragraphe libellé comme suit :

"Demande au Secrétaire général de réexaminer en priorité les ressources demandées pour la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de lui présenter un rapport pour examen à la première reprise de la cinquante-quatrième session."

19. Au paragraphe 122, il convient de supprimer les mots "[en particulier]" figurant entre parenthèses carrées. Après le paragraphe 180, il convient de supprimer la rubrique "Titre IX" et le paragraphe 181 y relatif.

20. À l'annexe du projet de résolution, il convient d'apporter les modifications suivantes. Au paragraphe 15, remplacer le chiffre "56" par le chiffre "61". Le paragraphe 18 doit désormais être libellé comme suit :

"Numéroter respectivement 4.8, 4.9, 4.10 et 4.11 les anciens paragraphes 4.6, 4.7, 4.8 et 4.12."

Il convient d'ajouter entre les paragraphes 71 et 72 un nouveau paragraphe libellé comme suit :

"Au paragraphe 22.50, remplacer les mots 'et les éléments normatifs' par 'en consultation avec les États Membres concernés et sur leur demande'."

Au paragraphe 80, il convient d'insérer après "La demande qu'elle a formulée" les mots "dans sa résolution 53/221". Il convient d'insérer au début du paragraphe 81 les mots "à la fin du paragraphe 27C.31".

21. M. BARNWELL (Guyana) dit que sa délégation est particulièrement satisfaite des dispositions du paragraphe 103 du projet de résolution concernant le rétablissement du Groupe chargé des pays en développement sans littoral et insulaires et de celles du paragraphe 179 concernant la création d'un service d'interprétation permanent à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Sa délégation attache la plus grande importance au processus d'intégration et d'élaboration d'un consensus en vue de l'adoption des décisions, qui contribue à créer des compétences et à renforcer l'Organisation. Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, il remercie la Présidente, le Bureau et tous les services concernés du Secrétariat de l'aide qu'ils ont apportée à la Commission pour lui permettre de parvenir à une décision.

22. M. TAKAHARA (Japon), intervenant pour expliquer la position de sa délégation, dit que sa délégation est satisfaite que le Comité puisse adopter le projet de résolution sur le budget-programme de l'exercice 2000-2001 sans mise aux voix. Il incombe aux États Membres d'assurer la stabilité financière de l'Organisation et il est donc essentiel que l'Assemblée adopte le budget avant le début de l'exercice. Le budget-programme doit prévoir les ressources minimales nécessaires pour mettre en œuvre les activités prescrites, même s'il faut faire tout ce qui est possible pour employer les méthodes les plus économiques. La délégation juge acceptable le niveau global des ressources inscrites au budget et estime que dans l'ensemble le budget-programme traduit bien les priorités de l'Organisation.

23. Néanmoins, la délégation japonaise a relevé avec la plus grande préoccupation que certaines des propositions formulées durant les négociations iraient bien au-delà des responsabilités qui incombent aux États Membres en vertu de la Charte et des usages. C'est au Secrétaire général qu'il appartient d'estimer les ressources nécessaires pour l'exécution des activités prescrites et de présenter à l'Assemblée générale pour approbation un projet de budget. Durant la dernière étape des négociations sur le projet de résolution, un certain nombre d'adjonctions spécifiques ont été proposées et acceptées, suite à la vive insistance de certains pays, qui ne se fondaient pas sur les propositions du Secrétaire général et n'étaient pas liés à des activités additionnelles. La délégation japonaise est fort inquiète de ces entorses aux procédures budgétaires établies et met en garde les membres de la Commission contre cette tendance.

24. Mme SHEAROUSE (États-Unis d'Amérique) dit qu'il faut féliciter le coordonnateur des efforts remarquables qu'il a faits pour guider la Commission dans une négociation difficile et complexe. Malheureusement, sa délégation ne peut pas s'associer à la décision que la Commission est sur le point de prendre en ce qui concerne le budget-programme, car celle-ci n'est pas conforme à sa politique de respect rigoureux de la discipline budgétaire.

25. Le projet de résolution A/C.5/54/L.35, tel que modifié oralement, est adopté.

26. M. YUSSUF (République-Unie de Tanzanie), intervenant au nom de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie), dit que grâce à la conduite compétente du Groupe des 77 et de la Chine sous l'égide du Guyana, on a réussi à régler des points de négociations budgétaires d'une grande importance pour l'Afrique, notamment ceux de la création d'un service d'interprétation permanent à l'Office des Nations Unies à Nairobi, du rétablissement d'un poste d'administrateur P-3 pour un producteur en langue swahili et du recrutement d'un assistant supplémentaire au grade G-6 pour le Programme de radiodiffusion en swahili, ainsi que du renforcement de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il espère que cette coopération dont la communauté internationale s'est montrée capable sur des questions importantes pour le continent se poursuivra dans les années à venir, à l'orée de ce que certains appellent le siècle de l'Afrique.

27. M. ELGAMMAL (Égypte) rappelle qu'il a été convenu en consultations informelles, à propos de l'adoption du projet de budget-programme, que le Secrétariat présenterait une déclaration concernant l'économie de 1,075 million de dollars prévue au chapitre 26. Sa délégation aimerait avoir communication de cette déclaration, même tardivement.

28. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit qu'au cours des consultations informelles on a demandé des précisions sur les ressources susceptibles d'être réaffectées aux mécanismes de radiodiffusion internationale. Il existait de telles ressources dans le cadre des crédits de fonctionnement généraux du Département de l'information. Compte tenu de l'économie réalisée durant l'exercice 1998-1999, et partant du principe qu'on pourrait contenir les dépenses aux mêmes niveaux durant l'exercice 2000-2001, on a prévu qu'une économie d'environ 1,075 million de dollars pourrait être réalisée au chapitre 26 (Information) du projet de budget-programme et que ce montant pourrait être réaffecté au financement de la radiodiffusion internationale.

/...

29. M. ELGAMMAL (Égypte) dit que sa délégation est satisfaite de cette réponse.

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION [A/C.5/54/L.36 (PARTIES I ET II)]

30. La PRÉSIDENTE invite la Commission à prendre une décision sur les recommandations figurant dans la partie II du projet de rapport (A/C.5/54/L.36). Elle rappelle que la partie I du projet de résolution a déjà été adoptée.

Projet de résolution II

31. Le projet de résolution II est adopté.

Projet de résolution III

32. La PRÉSIDENTE dit qu'au titre VI du projet de résolution III, intitulé "Fonds de réserve", il convient de remplacer le montant de "15 762 700 dollars" par "16 362 700 dollars".

33. Le projet de résolution III, tel que modifié oralement, est adopté.

Projet de résolution IV

34. Le projet de résolution IV est adopté.

Projet de résolution V

35. Le projet de résolution V est adopté.

POINT 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite) (A/C.5/54/L.19)

Projet de résolution A/C.5/54/L.19

36. Mme ACHOURI (Tunisie) présente le projet de résolution A/C.5/54/L.19. Au paragraphe 10 de la section D, il convient de remplacer les mots "Note les préoccupations suscitées" par les mots "Note avec inquiétude les préoccupations suscitées".

37. M. MOKTEFI (Algérie) demande dans quel délai on prévoit de donner effet au paragraphe 24 de la section B.

38. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que le projet de résolution A/C.5/54/L.35, que la Commission vient d'adopter, comporte la décision de créer un service d'interprétation permanent à Nairobi (par. 179). Le projet de rapport A/C.5/54/L.36 prévoit à cet effet la création de 20 postes pour une période de deux ans commençant le 1er janvier 2000. Il ne sera pas possible de recruter 20 interprètes avant le 1er janvier 2000, mais les postes seront pourvus dans les meilleurs délais.

39. M. MOKTEFI (Algérie) rappelle que dans un premier temps on avait inscrit une date au paragraphe 24, mais qu'on l'avait ensuite supprimée en attendant l'adoption du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Sa délégation propose donc qu'on ajoute à la fin du paragraphe 24 les mots "en janvier 2001 au plus tard".

/...

40. M. EKORONG A DONG (Cameroun) dit que sa délégation pense qu'il y a eu une erreur; il a été convenu dans les consultations informelles que le service d'interprétation permanent à Nairobi serait établi au plus tard en janvier 2001. Il convient donc de corriger l'erreur figurant au paragraphe 24 en y ajoutant les mots proposés par le représentant de l'Algérie.

41. M. SULAIMAN (République arabe syrienne), M. AMOLO (Kenya), M. ABDALLA (Soudan) et M. KANDANGA (Namibie) appuient la proposition du représentant de l'Algérie.

42. Mme SHEAROUSE (États-Unis d'Amérique) dit que lorsque le projet de résolution A/C.5/54/L.19 a été adopté en consultations informelles, les parties étaient convenues que le texte resterait inchangé. Sa délégation n'avait pas d'objection à faire à la modification proposée, mais souhaitait savoir si elle aurait des incidences financières.

43. M. VIHERVÄS (Finlande), intervenant au nom de l'Union européenne, dit que selon l'interprétation de l'Union européenne, le texte convenu du paragraphe 24 était bien celui qui figure dans le projet de résolution A/C.5/54/L.19.

44. M. GETACHEW (Éthiopie) dit que sa délégation croyait comprendre que le paragraphe 24 du projet de résolution comportait les mots "au plus tard en 2001".

45. M. MOKTEFI (Algérie) dit qu'on avait proposé deux dates, janvier 2001 et janvier 2002, pour la création d'un service d'interprétation permanent à Nairobi. On avait retenu la date de janvier 2001 pour faire en sorte que le service soit établi le plus rapidement possible. L'établissement de ce service ne devrait pas avoir d'incidences financières puisqu'il est prévu dans le projet de budget. La délégation algérienne est donc étonnée par les réactions suscitées par sa proposition.

46. M. AL OUMAR (Mali) dit que sa délégation souscrit sans réserve aux observations du représentant de l'Algérie. La création du service d'interprétation est déjà incluse dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001; tout ce que les délégations demandent, c'est qu'on en fasse une priorité.

47. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que du point de vue budgétaire la proposition du représentant de l'Algérie n'a pas d'incidence sur les prévisions déjà adoptées par la Commission, qui correspondent à 20 postes pour chacune des deux années de l'exercice. L'intention de cette proposition serait de rendre la décision effective, c'est-à-dire de faire en sorte que le personnel soit recruté. Le choix d'une date aurait des incidences en matière de ressources humaines puisqu'il faudrait recruter rapidement.

48. M. SULAIMAN (République arabe syrienne), soutenu par M. ABDALLA (Soudan), fait une observation sans objet pour le texte français du projet de résolution.

49. Le projet de résolution A/C.5/54/L.19, tel que modifié oralement, est adopté.

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

DÉCISION PRISE SUR CERTAINS POINTS (A/C.5/54/L.37)

Projet de décision A/C.5/54/L.37

50. M. CHOWDHURY (Bangladesh) présente le projet de décision A/C.5/54/L.37 soumis au nom du Président. Il convient qu'au début de la reprise de la session de l'Assemblée, la Commission examine la question des moyens d'améliorer encore ses méthodes de travail.

51. Mme POWLES (Nouvelle-Zélande), intervenant aussi au nom de l'Australie, du Canada et des pays du Pacifique Sud (Fidji, Îles Marshall, Micronésie, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa et Vanuatu), dit, à propos du programme de travail de la Commission lors de la reprise de la session, que les délégations au nom desquelles elle s'exprime attachent la plus haute priorité au point concernant la budgétisation axée sur les résultats. Il est donc déplorable que ni la Cinquième Commission ni le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'aient trouvé le temps, dans la partie principale de l'actuelle session de l'Assemblée, d'examiner intégralement le dernier rapport du Secrétaire général sur la budgétisation axée sur les résultats (A/54/456). Elle espère que la Commission accordera la priorité à ce point dans son programme de travail pour 2000.

52. La budgétisation axée sur les résultats est un outil de gestion évolutif plutôt que révolutionnaire. Il exige que les délégations fassent preuve d'ouverture d'esprit; les vues des autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales qui appliquent déjà ses principes seront utiles pour les délibérations futures de la Commission. Il convient que le Comité consultatif s'informe sur la budgétisation axée sur les résultats de façon à pouvoir faire bénéficier la Cinquième Commission de ses avis sur les moyens de faire progresser les méthodes de planification et de budgétisation.

53. M. PARK HAE-YUN (République de Corée), accompagné par Mme MERCHANT (Norvège), M. HAYS (États-Unis d'Amérique) et M. VIHERVÄS (Finlande) intervenant au nom de l'Union européenne, dit que sa délégation souhaite s'associer à la déclaration que vient de faire la représentante de la Nouvelle-Zélande.

54. Mme ARAGON (Philippines) dit qu'il convient que la Commission réserve suffisamment de temps au début de la première partie de la reprise de la session pour l'examen du point concernant la gestion des ressources humaines.

55. Le projet de décision A/C.5/54/L.37 est adopté.

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA CINQUIÈME COMMISSION POUR 2000-2001
(A/C.5/54/L.38)

Projet de décision A/C.5/54/L.38

56. Le projet de décision A/C.5/54/L.38 est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

57. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que sa délégation a été étonnée, lorsque les consultations informelles ont été suspendues de 16 h 30 à 17 heures pour permettre aux représentants qui observent le jeûne de rompre leur jeûne, de constater que la cafétéria du bâtiment du Secrétariat était fermée, alors qu'elle aurait dû être ouverte pendant toute la durée de la séance de la Commission, de même que le Café viennois. Les responsables de la cafétéria ont dit que c'est l'Administration qui leur avait demandé de fermer la cafétéria à 16 heures. L'orateur rappelle que les règles applicables à la société de gestion de la cafétéria sont les mêmes que celles qui régissent les travaux de l'Organisation et déplore le manque de considération du Secrétariat à cet égard, non seulement pour ceux qui observent le jeûne mais aussi pour une question de principe.

58. M. MONAYAIR (Koweït) dit que la question soulevée par le représentant de la Syrie a préoccupé de nombreuses délégations islamiques, dont la plupart des membres n'avaient pas rompu leur jeûne ce jour-là, après de nombreuses heures de travail. Sa délégation a été très surprise et déçue du fait que les services de restauration étaient fermés à ce moment-là et espère que le Secrétariat prendra les dispositions appropriées pour le mois de ramadan, qui tombera de plus en plus souvent durant la session de l'Assemblée générale ces prochaines années. Elle n'a pas insisté pour qu'on adopte des mesures particulières, par souci de coopérer avec la Présidente, mais vu ce qui s'est passé elle hésite quelque peu à approuver les dispositions actuelles.

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA CINQUIÈME COMMISSION POUR LA PARTIE PRINCIPALE DE LA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

59. Après un échange de politesses, auquel ont participé Mme CLARK (Barbade), au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, M. EKORONG A DONG (Cameroun), au nom du Groupe des États africains, Mme KRAHULCOVÁ (République tchèque), au nom du Groupe des États d'Europe orientale, M. HAYS (États-Unis d'Amérique), M. MYCK (Luxembourg), au nom des États d'Europe occidentale et des autres États, M. CHOWDHURY (Bangladesh), au nom du Groupe des États asiatiques, M. ABDALLA (Soudan), au nom du Groupe des États arabes, M. ADAM (Israël), M. BARNWELL (Guyana), au nom du Groupe des 77 et de la Chine et M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda), la PRÉSIDENTE déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux pour la partie principale de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 20 h 20.